LADEPECHE.fr

«On veut un moratoire sur le remblayage des carrières»

Publié le 10/10/2013 à 09:04

environnement

Les associations environnementales dénoncent le remblayage des carrières en Basse-Ariège. /Photo DDM, Ar.P.

Le Chabot, le comité écologique ariégeois, le collectif contre la prolifération des gravières en Basse-Ariège et France Nature Environnement demandent un moratoire sur le remblayage des carrières avec des déchets inertes issus du bâtiment.

«Attention, danger pour la nappe...» Le Chabot, le comité écologique ariégeois, le collectif contre la prolifération des gravières en Basse-Ariège et France Nature Environnement tirent le signal d'alarme sur le remblayage des carrières de la Basse-Ariège avec des déchets inertes du bâtiment. «Il y a quatre ans, nous mettions en garde contre le risque de prolifération des carrièers en Basse-Ariège. Quatre ans, plus tard, les surfaces autorisées ont explosé, portant à 1000 hectares les terres sacrifiées» pointe Henri Delrieu, du Chabot qui rappelle que les quatre grands carriers régionaux sont présents sur le terrain : Colas Siadoux, Midi-Pyrénées Granulats, Mallet et Dejean Granulats. «Les carrier sont autorisés à extraire 4 millions de tonnes de graves par an alors que les besoins départementaux et limitrophes ne dépassent pas 1 million de tonnes» martèle Henri Delrieu. «Aujourd'hui, nous alertons sur les dangers qui pèsent sur la nappe phréatique» explique Henri Delrieu au nom du Chabot avec le remblayage des carrières avec des déchets inertes du bâtiment. «Les autorisations de remblage précisent les quantités acceptables de produits toxiques dans ces déchets. Avec les quantités de remblais qui se comptent en dizaines de millions de tonnes enfouies directement sur la nappe, qui peut

garantir la qualité des contrôles nécessaires ou gommer les risques d'accidents ?» interroge Henri Delrieu en pointant le risque de concentration de ces produits. Au passage il assure ne pas remettre en cause la bonne foi des carriers ni du préfet. En attendant le schéma départemental de gestion des déchets du BTP, le Chabot, le comité écologique ariégeois, le collectif contre la prolifération des gravières en Basse-Ariège et France Nature Environnement demandent au préfet de l'Ariège un moratoire sur le remblayage de ces carrières. D'autant que selon M. Bertrand, du collectif contre la prolifération des gravières en Basse-Ariège, qui produit des photos, des déchets plastiques, métalliques se mêlent aux déchets dits inertes. «Cette activité a été sous-estimée en 2009 au moment des autorisations. Les préconisations en terme de contrôle sont très succinctes, les prélèvements sont semestriels et sur des piézomètres mal implantés, l'analyse ne porte que sur 5 paramètres» avance-t-il. Pointant la provenance des déchets de l'agglomération toulousaine, M. Bertrand regrette que «Saverdun soit devenue la poubelle du BTP de Midi-Pyrénées.» Daniel Strub, pour le comité écologique ariégeois, critique le schéma départemental des carrières en cours de révision qui «ne remet pas en cause les décisions aberrantes du schéma départemental modifié en 2009.» Et Daniel Strub de poursuivre : «D'autres départements comme le Lot ont décidé d'utiliser à 99% du gravier issu de roche dure comme le calcaire. En Ariège, on n'utilise 70% d'alluvionnaire, et 29% de roche dure et seulement 1% de recyclé. Or les matériaux alluvionnaires qui sont de très grande qualité sont non renouvelables» argumente-t-il en demandant un changement de logique. «Les déchets inertes dans les gravières en eau sont un danger très grave pour l'environnement.» Pour lui comme pour Marie-Laure Cambus, directrice de France Nature Environnement FNE Midi-Pyrénées, «on est en train de jouer aux apprentis sorciers avec ce qu'on met dans les nappes. Pour les granulats, il faut une cohérence régionale avec un schéma régional en lien avec les services de l'état.»

«Il existe de meilleures solutions pour éviter d'ouvrir de nouvelles carrières. Il faut plus et mieux recycler les déchets du bâtiment. On n'est pas dans l'utopie, il y a des alternatives à l'extraction» souligne Marie-Laure Cambus. Au-delà, la directrice de FNE s'inquiète : «On ne veut pas que ce qui se passe en Ariège soit le début d'un phénomène qui touche d'autres départements.»

«Pas d'anomalie»

Jean-François Larue, le directeur de la société Denjean Granulats se dit très surpris par la charge. «Tout se passe normalement dans le respect de la réglementation» assure-t-il. «90 % des déblais inertes du bâtiment viennent de l'agglomération toulousaine. Ils sont triés visuellement et mécaniquement avant d'arriver sur Saverdun. A leur arrivée, ils sont une nouvelle fois triés visuellement. Quand on remblaye, si on aperçoit quelque chose, on l'enlève. Les personnels sont formés et suivent des procédures. Nous envisageons d'installer une caméra. Je veux rappeler que l'objectif de ces remblaiements est de rendre de la terre aux agriculteurs. Quand on remblaye, on remet en place la terre décapée au moment de l'exploitation. En ce qui concerne la nappe phréatique, une dizaine de piézomètres ont été installés. Deux fois par an, nous procédons à des analyses dont on envoie les résultats à la DREAL. Aucune anomalie n'a été relevée depuis que nous avons commencé. On n'est pas des voyous ? Qui exploite ? Qui est responsable ? C'est nous. Nous n'avons aucun intérêt à avoir de la pollution si c'est pour payer une dépollution après.»

Ar.P.